



Lens, le Vendredi 5 Juin 2020

Siège social :
19 Rue Félix Eboué – 62300 LENS
☎ 06.62.02.89.63
Email : actionsdavenir@gmail.com

Monsieur Nicolas LECLERCQ

N/Réf : 2020/022 ML
Objet : Partenariat avec « La Finance Autrement »
Votre courrier du 21 mai 2020
Courrier envoyé par mail →

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 21 mai dernier et les membres du bureau tiennent à vous remercier de l'attention que vous portez à notre Association « Actions d'Avenir ».

Nous avons présenté votre projet aux membres du bureau de notre Association « Actions d'Avenir » et à l'unanimité, c'est avec un grand plaisir que nous acceptons un partenariat qui sera mis en place avec « La Finance Autrement ».

Nous avons bien compris le sens de votre courrier et je peux vous assurer que le fonctionnement d'Actions d'Avenir correspond complètement aux règles et attentes de ce partenariat.

En effet, le budget de fonctionnement de notre association est très rigoureusement maîtrisé et je vous donne, ci-dessous, quelques exemples :

- La totalité de l'argent versé par nos parrains, que ce soit pour l'école ou pour les enfants, est reversé pour le paiement des scolarités et parrainage des enfants afin de leur permettre d'avoir accès à l'école mais aussi leur apporter une aide alimentaire et aider aux achats de fournitures. En ce qui concerne l'école maternelle nous permettons l'accueil, scolarité et cantine de 7 enfants qui ne pourraient pas avoir accès à l'enseignement en leur assurant ainsi, grâce à la cantine, au moins un repas/jour,
- Nous adressons, chaque trimestre, le montant des parrainages recueillis (chaque parrain donateur verse 25€/mois pour les parrainages des enfants). Nous avons ainsi permis à des enfants parrainés d'avoir accès à des études universitaires.
- Nous assurons également une partie des frais de l'école maternelle dont nous avons assuré la construction. L'école n'ayant démarré qu'en octobre 2019 et la pandémie du Covid-19 ayant imposé la fermeture des écoles, celle-ci n'est pas en mesure, pour l'instant, d'assurer le paiement de ces charges. Nous espérons que celle-ci, à terme, avec un nombre d'enfants payants plus élevé, pourra s'autogérer.
- Les bénévoles qui partent en mission assurent intégralement le paiement des frais engendrés par la mission,

Pour les enfants d'Afrique

Association déclarée sous la loi 1901 → W627003625
Reconnue d'intérêt général
SIREN → 521 796 581

*« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde »
Nelson Mandela*

- Tous les membres du bureau sont bénévoles à part entière et ne bénéficient d'aucun dédommagement quelques soit les actions organisées par l'Association,
- Nos correspondants sur place quant à eux n'ont pas de rémunération fixe mais nous assurons le dédommagement de leurs frais de téléphone ou déplacement qu'ils ont pour mener à bien leur mission auprès de nos familles aidées quelquefois très éloignées de Ouagadougou, à l'exception des deux institutrices et du gardien de l'école maternelle pour qui nous assurons, tant que l'école maternelle ne sera pas autonome, un salaire,
- Nous venons de débloquer, suite à la pandémie du Covid-19, une aide alimentaire en avril de 2 250€ pour 35 familles (fourniture de sac de riz, de maïs ainsi qu'un kit d'hygiène avec masques confectionnés et payés sur place), que nous avons compensé, en partie, par une cagnotte en ligne « Ils ont besoin de nous »,
- Nous organisons des événements tels que « Spectacle Song Taaba », « Concert Gospel », « Marché de Noël », « Vente de brioches » afin de récolter des fonds pour l'association, mais aussi nous participons à des manifestations comme « Le Village des Associations », « Lens Nature », où nous présentons notre Association et récoltons des dons ou parrainage.
- Nous vendons également lors de ces manifestations de l'artisanat ramené de Ouagadougou par nos missionnaires permettant ainsi, sur place, de faire travailler Jonas qui est handicapé (artisanat) et Awa Zida (karité),
- Nous assurons également l'accès au soin pour les enfants parrainés mais aussi les membres de leurs familles quand celle-ci sont en difficulté et ne peuvent le faire.

D'autre part, vous souhaitez avoir la certitude que la totalité de l'argent donné ira directement pour aider nos enfants ce qui est l'engagement de notre Association.

Alors, oui, bien sûr, nous pouvons vous assurer que nous aurons une parfaite transparence quant à l'utilisation de l'argent que vous seriez amené à nous donner par ce partenariat.

Comme le veut la loi, chaque année, nous organisons une assemblée générale et chaque membre, à jour de son adhésion annuelle qui est de 10€, reçoit par mail ou courrier, le procès-verbal de l'assemblée générale accompagné du bilan annuel.

Vous pourrez donc avoir accès, sans aucun problème, au bilan annuel qui vous permettra de vérifier la bonne utilisation des dons versés à notre Association.

Les dons qui seraient récoltés via le partenariat avec « La Finance Autrement » seront bien évidemment utilisés, dans leur intégralité, dans le cadre des actions menées sur place et décrites ci-dessus.

Nous espérons que les arguments développés ici permettront de vous rassurer et de vous conforter dans l'idée que nous méritons ce partenariat.

Nous restons à votre disposition pour tous autres renseignements que vous souhaiteriez et dans l'attente de votre retour,

Associativement vôtre

Micheline Lubarski
Trésorière – Secrétaire



Sandra DUPUIS
Présidente



Pour les enfants d'Afrique
Association déclarée sous la loi 1901 → W627003625
Reconnue d'intérêt général
SIREN → 521 796 581

*« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde »
Nelson Mandela*